



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 31 Représentés : 2</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 21/04/2026</p> <p>Date d'affichage : 21/04/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du lundi 27 AVRIL 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept-avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Monsieur Rodolphe EPINEAU, 1^{er} adjoint,</p> <p>PRESENTS : Isabelle FARNET RISSO - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Patrice DI PAOLO - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p>POUVOIRS : Caroline SINGER à Nicolas FOURNAUX Esméralda PIERQUIN à André VERRIEUX</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	--

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2025 présentés ci-dessous, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2026.

Résultat de l'exercice :	2 795 106,39 €
Résultats antérieurs reportés :	3 405 947,78 €
Résultat de la section de fonctionnement à affecter :	6 201 054,17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	3 761 534,52 €
Solde des restes à réaliser :	- 5 267 686,02 €
Besoin de financement :	- 1 506 151,50 €

L'excédent de fonctionnement s'élève 6 201 054,17 € et le résultat d'investissement est un excédent de 3 761 534,52 € qui sera repris à l'article R001 de la section d'investissement du budget primitif 2026.

N° 2026/04/27-13

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

N° 2026/04/27-13

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 1 506 151,50 €, il est proposé au conseil municipal d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement du budget primitif 2026 pour un montant de 2 500 000 € (article R 1068) et de reporter le solde, soit 3 701 054,17 € en recettes de fonctionnement (article R 002) du budget primitif 2026.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2025 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 500 000 € en section d'investissement (article R 1068),
- Report du solde en section de fonctionnement, pour un montant de 3 701 054,17 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le premier adjoint,

Le secrétaire,

Rodolphe EPINEAU

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.